

Adhésion 2018-2019

Rappel : 66% de déduction fiscale
(Exemple : pour un PE échelon 5, la cotisation revient à 44 euros)
Si non imposable, remboursement par crédit d'impôts.

NOM - PRÉNOM
NOM DE NAISSANCE
DATE DE NAISSANCE
ADRESSE PERSONNELLE

Pour plus de simplicité,
syndiquez-vous en ligne:
14.snuipp.fr



FONCTION ET POSTE OCCUPÉ

TÉLÉPHONE ET ADRESSE E-MAIL

INSTIT
PE CLASSE NORMALE

PE HORS CLASSE

PE CLASSE
EXCEPTIONNELLE

AUTRES
SITUATIONS

Echelon	Adjoint	Direction - IMF	INSTIT Coordinateur	INSTIT Adjoint spécialisé	Conseiller pédagogique	Adjoint	Direction 1 à 4 classes	Coordinateur - IMF	Adjoint spécialisé	Direction 5 à 9 classes	Conseiller pédagogique	Direction 10 classes et +	Direction spécialisée	Adjoint	Direction 1 à 4 cl.	Coordinateur - IMF	Adjoint spécialisé	Direction 5 à 9 cl.	Conseiller péda.	Direction 10 cl. et +	Direction spécialisée	Echelon cl. Exceptionnelle	adjoint	Direction 1 à 4 cl.	Coordinateur - IMF	Adjoint spécialisé	Direction 5 à 9 cl.	Conseiller péda.	Direction 10 cl. et +	Direction spécialisée	Disponibilité, congé parental, Retraité, PES	Etudiant (M1, M2), Assistant d'Education, EVS, AVS		
1	INSTIT		classe normale				PE hors classe				PE classe exceptionnelle				106	20																		
2			113	122	127	130	176	183	190	197	1	221	238	243	245																			
3			119	128	133	136	190	198	203	207	2	234	251	256	260																			
4			126	133	137	142	206	213	218	222	3	246	264	268	273																			
5			132	138	142	146	219	226	232	236	4	264	281	286	291																			
6			140	146	150	152	231	239	244	248	1 ^{er} ch	284	301	305	310																			
7			148	155	159	161									2 ^e ch	295	312	317	321															
8	125	136	159	166	169	171									3 ^e ch	310	327	332	336															
9	131	142	169	176	180	183																												
10	139	150	182	189	194	196																												
11	152	164	196	203	206	209																												



- PAIEMENT COMPTANT
 PAIEMENT PAR PRÉLÈVEMENT
Jusqu'à 9 prélèvements mensuels sont possibles. Remplir le mandat SEPA au verso ou téléchargeable sur notre site.

Temps partiel : quotité à appliquer sur le montant de l'adhésion : % de
MONTANT TOTAL DE VOTRE COTISATION

La Section départementale du Calvados du SNUipp pourra utiliser les renseignements ci-dessus pour m'adresser les publications éditées par le Syndicat national. Je demande à la Section départementale de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles elle a accès à l'occasion des Commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la Loi du 06.01.1978. Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant à la Section départementale du Calvados du SNUipp - 12 rue du Colonel Rémy - 14 000 CAEN.

SE SYNDIQUER ?

UNE VRAIE BONNE IDÉE.

POUR SON MÉTIER - POUR SOI-MÊME - POUR LES ÉLÈVES.

SE SYNDIQUER, C'EST **Utile**

<https://adherer.snuipp.fr> 66% de la cotisation sont remboursés sous forme de crédit d'impôt.

Sans syndiqué-es, Pas de syndicats !

Si le SNUipp-FSU est le premier syndicat dans les écoles du Calvados et de France grâce au vote de la profession, c'est du nombre de ses adhérents qu'il tire sa force et son poids, face à l'administration et au gouvernement quel qu'il soit. Nous vous invitons à participer de façon citoyenne à la vie du SNUipp-FSU en le rejoignant.

Plus nombreux, Plus forts, Plus efficaces : se syndiquer, un acte essentiel !

SNUipp Calvados - 12 rue du colonel Rémy 14000 Caen - 02 31 72 29 25 - snu14@snuipp.fr - <http://14.snuipp.fr>

